



CABINET DU PRESIDENT

DECRET N° 100/ 238 DU 11 DECEMBRE 2023 PORTANT NOMINATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION ELECTORALE NATIONALE INDEPENDANTE (CENI)

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution de la République du Burundi ;

Vu la Loi Organique n°1/11 du 20 mai 2019 portant Modification de la Loi n°1/20 du 3 juin 2014 portant Code Electoral ;

Vu la Loi n°1/16 du 10 septembre 2011 portant Révision de la Loi n°1/006 du 26 juin 2003 portant Organisation et Fonctionnement des Partis Politiques ;

Vu le Décret n°100/125 du 27 août 2018 portant Organisation et Fonctionnement de la Commission Electorale Nationale Indépendante, spécialement en ses articles 5 et 6 ;

Vu le Décret n°100/007 du 28 juin 2020 portant Révision du Décret n°100/037 du 19 avril 2018 portant Structure, Fonctionnement et Missions du Gouvernement de la République du Burundi ;

Après approbation des Membres de la Commission Electorale Nationale Indépendante séparément par l'Assemblée Nationale et le Sénat ;

DECRETE :

Article 1 : Sont nommés Membres de la Commission Electorale Nationale Indépendante « CENI » :

1. **Monsieur Prosper NTAHORWAMIYE : Président ;**
2. **Madame Victoire NAHIMANA : Vice-Président ;**
3. **Madame Odette BIZUMUREMYI : Commissaire chargé de l'Administration et des Finances ;**
4. **Monsieur Sylvestre NYANDWI : Commissaire chargé des Affaires Juridiques et du Contentieux Electoral ;**
5. **Monsieur François BIZIMANA : Commissaire chargé de l'Education Electorale et de la Communication ;**
6. **Monsieur Léonidas NDAYIRAGIJE : Commissaire chargé des Opérations, de l'Informatique Electorale et de la Maintenance des Equipements ;**
7. **Monsieur Gabby BUGAGA : Commissaire chargé de la Logistique Electorale et des Approvisionnements.**

Article 2 : Toutes dispositions antérieures contraires au présent décret sont abrogées.

Article 3 : Le présent décret entre en vigueur le jour de sa signature.

Fait à Gitega, le 11 décembre 2023

Evariste NDAYISHIMIYE.-



PAR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

LE PREMIER MINISTRE,



Gervais NDIRAKOBUCA
Lieutenant Général de Police.